



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES PASSÉ  
AVEC LA SOCIÉTÉ SVP.COM**

**DÉCISION N° DM-23-211  
EN DATE DU 23 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** les besoins d'assistance et d'accompagnement juridiques et documentaires des services municipaux par une société d'experts dans le cadre de leurs missions professionnelles ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société SVP.COM –immeuble Dock-en-Seine – 3, rue Paulin-Talabot 95585 SAINT-OUEN CEDEX représentée par son directeur commercial Monsieur Vincent Martineau, un contrat d'assistance et d'accompagnement.

Le montant mensuel du contrat s'élève à 416 euros H.T. (quatre cent seize euros hors taxe).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**